



Paris, le 2 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat préférerait-il payer des Indemnités de garde d'enfants aux orthophonistes que des soins aux patients ?

99 % de femmes chez les orthophonistes, 87% travaillent en exercice libéral, l'âge moyen est de 40 ans ...

De moins en moins de salarié·es dans les structures médico-sociales, une sous-traitance aux professionnel·les en libéral qui prodiguent donc des soins à des patients avec des séquelles de COVID au niveau ORL et au niveau cognitif, des patients avec des grands handicaps, des patients âgés, des patients atteints de troubles du neuro-développement, des patients atteints de maladie neuro-dégénératives, des patients avec des séquelles de maladies neurologiques, des patients qui pour certains, devraient bénéficier de soins dans les établissements sociaux et qui n'en reçoivent pas, à cause de la désertification de ce secteur par les professionnel·les de santé sous-rémunéré·es.

Alors aujourd'hui, nous ne pouvons pas entendre que nos enfants ne sont pas prioritaires dans les structures d'accueil, dans les structures de garde ou dans les écoles.

Nous ne pouvons pas entendre que nous devons rester à la maison alors que nous sommes des professionnel·les de santé et que nos soins sont indispensables !

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas entendre que l'Etat préfère nous verser des indemnités de garde d'enfants au lieu de nous laisser exercer notre métier de soignant·es, alors que nous avons tous et toutes pu constater les ravages du premier confinement avec l'arrêt brutal des soins en orthophonie, les conséquences sur la communication, le langage, les bégaiements, les troubles de l'oralité !

Les patients subissent déjà la pénurie importante d'orthophonistes sur tout le territoire. Aujourd'hui, les patients devront subir un nouvel arrêt des soins imposé par le gouvernement, imposé par le ministère de la Santé !

99% de femmes, 40 ans d'âge moyen...

Et des enfants à garder, et des soins à effectuer !

Ce choix affiché du ministère de la Santé et du gouvernement d'ignorer les soins essentiels dispensés par les orthophonistes est incompréhensible.

La FNO exige que soit publiée dans les heures qui suivent un rectificatif à la liste des professions prioritaires pour la garde des enfants qui intègre tou.tes les professionnel·les de santé en libéral !

Contact presse FNO : 06.78.12.51.48.